

NANTES, le 4 avril 2011

**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**  
242 SE/EV

Madame, Monsieur le Délégué Syndical,

Vous trouverez ci-dessous les réponses aux questions posées pour la réunion des **Délégués du Personnel du 25 mars 2011**.

**150 - Carte retraité.e**

La CFDT demande que le conjoint de salarié€ de la Semitan puisse bénéficier d'une carte libre circulation même s'il n'en avait pas eu où fait la demande, avant la cessation d'activité.

**Lors du départ en retraite d'un agent, si son conjoint bénéficiait d'une carte de libre circulation, il y a automatiquement reconduction de la carte du conjoint en carte retraité conjoint.**

**Dans le cas contraire, une demande écrite doit être formulée pour le conjoint avant le départ en retraite.**

**151 - Rubrique changement dépôt:**

La CFDT vous demande si la rubrique "changement dépôt" va apparaître dans le bulletin de salaire et si la formation JTT, dans un autre dépôt que celui d'affectation, génère les 20 MN.

**Les heures de changement de dépôt n'apparaissent pas sur le bulletin. Elles sont cumulées par DAILY dans le compte des HR. Les formations ne génèrent pas 20 mn de temps de changement de dépôt.**

**152 - Réponse DP Fév.2011( N°140) :**

"une information à l'utilisation des extincteurs est faite aux conducteurs"

La CFDT vous demande d'argumenter votre réponse : Quand? Où? La CFDT vous demande une "piqûre de rappel" pendant les JTT.

**Nous allons regarder pour mettre un point sur l'utilisation des extincteurs dans le prochain programme JTT.**

**153 - Navette Bêle Jour Bleu :**

L'affichage salle conducteurs, en jour bleu de la navette, ne correspond pas à la réalité dans l'amplitude horaire .La CFDT vous demande de confirmer l'absence de navette après 18h.

**Nous allons vérifier les horaires affichés pour la navette le dimanche.**

**154 - Embauche Retraités :**

La CFDT vous demande Qui Croire?

Le Jeudi 24 Février: le matin en réunion CE M. Boeswillwald nous dit que faire appel à un retraité pour une mission, a été à l'étude . L'après midi dans une réunion sûreté, M.Doizon affirme que c'est déjà fait. Enfin O.France du 12/13 -03- 2011 cite M. J.F.Retière "on a des anciens chauffeurs de bus qui veulent rester utiles".

En matière de renouvellement de la pyramide des âges, la CFDT vous demande quelle est la politique de la Tan?

### **179 - RETRAITES qui reviennent travailler**

Sous quelles conditions d'ancienneté services et salaires reviennent-ils ?

### **188 - DES RETRAITES NOUVEAUX EMBAUCHES ?**

Certains conducteurs partis en retraite feraient à nouveau partie des effectifs de la Semitan ?

Pouvez-vous expliquer dans quelles conditions de travail et de rémunération sont-ils repris, et pour quel poste ?

Pourquoi la Semitan Préfère-t-elle embaucher des personnes qui touchent leur pension de retraite, plutôt que des chômeurs ?

### **211 - Agents retraités :**

La CFTC a osé dire que des agents en retraite reviendraient au sein de la Sémitan effectuer des missions ponctuelles. Si cette information est avérée la CFTC ne cautionne pas ce procédé.

**A ce jour, nous n'avons pas procédé à des embauches de retraités. Toutefois, cela est à l'étude pour des missions très spécifiques, ponctuelles et justifiées par l'expérience. Les éléments concernant la rémunération ne sont pas définis.**

### **155 - Changement de Coefficient (réponses DP nov. 2010 n°528):**

La CFDT vous demande de préciser quel modèle de lettre est utilisé pour le changement où non de coefficient du déroulement de carrière. La CFDT demande d'y inscrire la date de la prochaine évaluation.

**Le courrier de changement effectif émane de la DRH, le courrier de refus est un compte rendu d'entretien remis à l'agent.**

**Nous n'inscrivons pas la date de la prochaine étude : si quelqu'un n'est pas promu, il sera réévalué systématiquement un an après.**

### **156 - Toilettes et Fontaine à eau à Haluchère :**

La CFDT exige que pendant toute la durée des travaux soit anticipée toute coupure d'eau, de façon à offrir aux conductrices & conducteurs des conditions respectueuses de l'humain et de l'hygiène. De toute évidence, les réponses (week-end du 11/12 Mars), nous renvoyant vers le café où la clinique mutualiste ne sont pas dignes d'un encadrement responsable et respectueux.

### **185 - TOILETTES HALUCHERE**

Inadmissible, cette coupure d'eau de plus de 5 jours : Sud vous demande d'anticiper et de prévoir eau pour se rafraîchir et toilettes correctes si cette situation se reproduit

### **203 - Toilettes pôle « Haluchère » :**

Une coupure d'eau a été observée sur le pôle « Haluchère » du 9 au 15 mars. Cet incident a eu pour fâcheuses conséquences de ne pas avoir accès aux toilettes, ne pas pouvoir se laver les mains ainsi que de prendre une boisson chaude. Pour tout palliatif il y a eu des toilettes immondes, dans un état sanitaire déplorable qui plus ai ouvertes au public !!!!! La CFTC vous demande un peu plus de considération pour les personnels de la Sémitan.

**Malgré l'établissement d'une procédure de coupure, établie en accord avec les différents concessionnaires, intégrant un délai de prévenance de 3 semaines et interdisant les coupures de réseau de jour, l'équipe projet Connexion n'était pas au courant de cette coupure d'eau de 5 jours. Il a donc été installé le jour de la coupure, en urgence, des toilettes chimiques et une citerne à eau.**

**Suite à cet incident, un courrier a été renvoyé à tous les concessionnaires afin de leur rappeler la procédure.**

**Aucune autre coupure réseau n'est prévue à ce jour, toutefois si nous devons avoir recours à des toilettes chimiques dans le futur, une serrure SEMITAN sera mise en place.**

### **157 - Accord de branche 2 Février 2010 :**

La CFDT vous demande d'appliquer l'accord de branche sur le travail de nuit à l'ensemble des personnels concernés. Plus particulièrement la CFDT met en avant l'article 3-4: Contreparties accordées aux travailleurs de nuit.

**Ceci a été fait en janvier. Les heures de repos compensateur ont été créditées dans le compteur HRR. Un courrier sera envoyé aux personnes concernées courant avril.**

### **158 - Disponible de StHerblain le Samedi :**

La CFDT vous demande si la présence du disponible, le samedi (13h25 - 21h20) ne serait pas plus opérationnel au Commerce.

**Ce disponible apparaît sur Daily comme étant à St Herblain, une correction manuelle est normalement faite. La correction définitive est prévue. Dans les faits, ce disponible est bien à Commerce.**

**159 - Règle du 10ème conducteurs de nuit :**

La CFDT vous demande d'explicitier la règle de calcul du 10ème pour les conducteurs de nuit car il apparaît des différences substantielles entre les salariés.

**La base 10ème est la comparaison des bruts de juin 2009 à mai 2010 avec le montant payé lors de chaque prise de congé 2010 du 1er janvier 2010 jusqu'à épuisement de ce compteur.**

**Les bruts stockés dans la base 10ème sont divisés par 10 puis comparés à la base des CA payés.**

**Si la base 10ème est supérieure, il y a un paiement du delta entre ces 2 cumuls.**

**160 - Ligne 52 le dimanche :**

La CFDT vous demande si vous envisager une numérotation différente le dimanche pour éviter les remontées passagers, parfois agressives, car la ligne 52 reste à l'extérieur.

**Ce n'est pas envisagé à ce jour.**

**161 - Renfort scolaire Port Boyer (sortie Blx 16h24) :**

La CFDT vous demande un accompagnement systématique .La vacation du 22/07 (service AD1231) fait 4h28 de conduite et 2 tours complets de 22 après avoir du gérer un bus complet de collégiens énervés.

**Nous faisons une présence renforcée, mais celle-ci ne peut être systématique.**

**162 - Cartes libre circulation affrétés :**

L'encadrement des affrétés affirme que la Tan distribue les cartes de libre circulation selon un quota par ligne. La CFDT vous demande de confirmer. Cette politique impliquerait qu'elle ne tient pas compte des remplaçants, et que ce sont les nouveaux embauchés qui font les frais du seuil de quota La CFDT vous demande de confirmer que l'accès au réseau Tan est possible à l'embauche & à la débauche des salariés affrétés.

**La notion de quota n'existe pas, chaque affrété nous fait parvenir une liste de personnes, pour lesquelles nous faisons une carte libre-circulation, utilisable pour les déplacements professionnels**

**163 - Distribution blocs conducteurs au BRIEF:**

La CFDT vous demande d'envisager d'augmenter la plage horaire de distribution et/ou de détacher un agent commercial pour accélérer la remise de blocs conducteurs car les agents doivent actuellement aussi saisir les recouvrements des indemnités en même temps.

**170 - BRIEF SAMEDI : pourquoi le BRIEF est- il fermé à 14 h ?**

Les horaires du Brief ne correspondent pas aux ouvertures de l'espace transport, cela pénalise les conducteurs pour le réapprovisionnement, de plus le personnel du Brief doit gérer 2 lignes de téléphone, le paiement des amendes, et la vente des tickets, Sud demande qu'un agent commercial soit affecté en renfort.

Pour SUD, les distributeurs ne doivent servir que de dépannage, car les conducteurs ne se sentent pas en sécurité pour sortir leur caisse et de plus, ces machines n'acceptent pas de billet.

**201 - Achat de tickets sur commerce:**

Il devient de plus en plus difficile pour le personnel du BRIEF de cumuler leurs différentes missions. Entre l'encaissement des amendes, les réclamations, la gestion du téléphone y compris lorsqu'une équipe appelle pour une interrogation du fichier ainsi que les diverses demandes des vérificateurs (prises de carnet, dépôts des indemnités forfaitaires etc....) La CFTC vous demande de palier au surcroît de travail lié à la vente de blocs conducteurs. La CFTC pense qu'il serait judicieux qu'un agent commercial soit présent notamment sur les créneaux 8h/11h30 et 16h/19h ou l'agent du BRIEF est seul. La question se pose également pour le samedi après midi ou le BRIEF ferme à 14h.

**Pour des questions de sécurité liées à l'encaissement des espèces, la vente des blocs n'a pas pu être maintenue dans l'espace transport provisoire.**

**La plage horaire pour la vente des blocs correspond aux horaires du Brif, le temps de travaux jusqu'au 25 juin.**

**Les horaires ont été communiqués par note de service afin que les conducteurs puissent tenir compte de cette modification provisoire. Par ailleurs, nous avons renforcé l'offre de distribution avec les distributeurs automatiques.**

Afin de compenser la surcharge de travail, le Brif a mis en place un détachement d'un des agents sur deux vacances par semaine, en fonction du besoin.  
Il y aura une information complémentaire sur l'ouverture du Brif jusqu'à 15h30 le samedi.

#### **164 - Service commercial: Qui fait Quoi? :**

La CFDT s'interroge sur l'ingérence entre les services au sein du service commercial. Pourquoi la responsable des espaces transports ne gère pas totalement le service?:plannings, congés, permissions, temps supplémentaires...

**La responsable en charge de l'activité est arrivée il a seulement 8 semaines, et il a fallu entre temps, continuer à gérer le service.**

**Le travail de « feuilleter » est centralisé auprès d'une seule personne du département vente pour plus de simplicité. Cela inclut la planification des congés annuels.**

**La décision sur les prises de congés, les permissions et le temps supplémentaire, sera transférée, comme prévu, auprès de la responsable, après formation sur les plannings, les roulements et les règles de gestion RH.**

#### **165 - La loi 11 Octobre 2010 applicable:**

Le décret est promulgué .La CFDT vous demande quelles consignes vous donnez aux salarié es en contact avec la clientèle dont le visage est dissimulé.

#### **187 - LOI SUR LE VOILE**

La loi sur le voile est appliquée dès le 11 avril : que fait-on dans les bus ?

#### **209 - Position de la direction :**

La CFTC demande qu'elle est la position de la direction concernant le port du Niqab ou burka dans les transports en commun. Un conducteur se doit-il de refuser l'accès aux personnes qui en sont pourvues ? La question est d'actualité car la loi promulguée fin 2010 est applicable en avril de cette année.

**Si la notion d'espace public intègre bien les véhicules de transport en commun, nos agents ne sont ni compétents, ni habilités à faire respecter cette loi.**

**Pour le conducteur, à la montée : visualisation d'un titre de transport. Ce n'est pas son rôle que de demander à un client de dégager son visage.**

**Pour le contrôle : Par un discours diplomate et courtois, l'ACIC de préférence féminine, demande une identification visuelle du client. Si la cliente ne veut pas se découvrir et ne peut pas, par la production d'un justificatif, confirmer l'authenticité du titre, un appel police peut être réalisé. L'équipe devra cependant être vigilante à l'environnement, afin d'éviter toute provocation.**

**D'un point de vue légal, la seule autorité autorisée à vérifier une identité, et donc à exiger un visage découvert est l' OPJ territorialement compétent ou ses représentants (en clair : police , gendarmerie et douanes) .**

**Nous ne sommes pas favorables à un affichage dans nos véhicules d'un rappel sur cette loi d'interdiction du port du voile.**

#### **166 - Site comité d'entreprise:**

La CFDT vous demande de faire apparaître dès la rubrique "infos pratiques " de Résonance le site internet du CE.

**Le site du C.E. est déjà présent sur Résonance dans « Toute l'actu / Calendrier Social ».**

**La rubrique "Infos pratiques" présente sur la Une de Résonance regroupe des informations à destination des salariés dans le cadre de l'organisation de leur travail. Il n'est pas prévu d'y ajouter d'autres liens pour le moment.**

#### **167 - Habillement 2011:**

La CFDT vous fait remarquer la promesse non tenue sur la livraison de la dotation 2011 qui devait intervenir en début d'année. En effet, certaines dates sont les mêmes que l'an dernier. La CFDT vous demande d'intervenir auprès du fournisseur pour une livraison en Janvier,à l'avenir.

**Il n'a jamais été dit que la livraison se ferait en janvier. Il a toujours été dit en février et la livraison de 2010 a eu lieu en avril. La livraison de 2011 a débuté le 21 février.**

#### **168 - Circulation le Jeudi au Pont du cens:**

La CFDT vous demande d'interpeller NM, pour résoudre le problème de cumul de circulation qu'engendre la tenue du marché rue du Chanoine Poupard , pour les lignes 25,32,59,96 et cars Lila .

**Cette question est à l'étude depuis bien longtemps.**

**Nous avons un espoir qu'elle soit réglée avec la mise en circulation de la ligne Chrono 32.  
Nous y travaillons avec Nantes Métropole et la ville d'Orvault.**

#### **169 - Appuis vélo et fauteuil relax à St Herblain:**

La CFDT vous demande de proposer au dépôt de St Herblain des appuis vélos qui ne tordent pas les jantes et des fauteuils qui permettent la position relaxée.

**Nous n'avons pas prévu d'acheter des fauteuils à ce jour, ni de changer les appuie-vélos existants (cela sera à voir dans le cadre du plan mobilité).**

#### **171 - VENTES DE BLOCS :**

Pourquoi doit-on signer et donner son matricule quand on achète des tickets à l'espace transport alors que c'est anonyme chez les débitants de tabac et distributeurs ?

**S'agissant d'une vente entre deux personnels de la Semitan, il est nécessaire d'avoir une traçabilité. Cette procédure contribue à protéger l'agent commercial et le conducteur contre le risque d'erreur.**

#### **172 - GUIDE HORAIRE :**

Des agents de maîtrise font courir le bruit que le guide horaire ne sera plus donné aux conducteurs. Pour Sud, c'est un outil de travail que nous souhaitons conserver.

**Cette rumeur n'est pas fondée. Au contraire, l'édition du guide horaire est maintenue exclusivement pour l'interne. D'autre part, dans une recherche d'économie, l'outil évoluera pour la rentrée prochaine avec un découpage par ligne et non plus par type de jour.**

#### **173 – COFFRE TANAIR :**

les conducteurs TAN AIR veulent un vrai coffre individuel plus sécurisé que les consignes.

**Nous avons mis en place des casiers individuels dans l'ancien petit local fumeur, avec clé individuelle. Le local n'est accessible qu'aux personnels Maîtrises et aux conducteurs Navette Aéroport.**

#### **174 - CHEQUE :**

doit-on accepter les chèques pour payer un ticket, Tan Air ou autre ?  
quel est l'ordre qu'il faut mettre ?

**Il n'existe aucun circuit d'encaissement de chèques sur notre réseau ; au cas particulier de TAN AIR, la carte bancaire est proposée.**

**Au moment ou le chèque est en voie de disparition, il n'est pas opportun de mettre en place une quelconque organisation.**

**Les chèques ne doivent pas être acceptés par les conducteurs (il est bien précisé que la vente à bord se fait en espèces).**

#### **175 - COULOIRS DE BUS :**

Sud s'oppose à ce que les vélos soient autorisés dans les couloirs de bus : c'est dangereux pour les vélos, pénalisant pour les bus : les deux véhicules ne roulent pas à la même vitesse.

**Nous comprenons parfaitement les appréhensions des conducteurs d'autobus lorsqu'ils doivent cohabiter avec les vélos dans les couloirs et les arrêts.**

**Néanmoins, nous préférons organiser le partage de la voirie en collaboration avec Nantes Métropole, plutôt que de subir l'intrusion anarchique des vélos, que l'on peut constater aujourd'hui.**

**Nantes Métropole prépare une charte d'aménagement de la voirie qui devra prendre en compte les modes doux pour augmenter la part modale des vélos, en conformité avec le PDU. C'est dans ce cadre que nous sommes associés à l'élaboration de cette charte que nous ne manquerons pas de vous communiquer dès son approbation.**

Les deux grandes orientations :

1. Partage des couloirs = 3.20 m de large sur une longueur de 100 m, au-delà de 100 m de long, le couloir et la piste cyclable seront bien distincts pour une largeur totale de 4.50 m.
2. Partage des arrêts = 3 options à l'étude, essentiellement dans les stations apaisées où le principe est un séparateur franchissable par les cyclistes pour permettre de doubler un bus qui pratique son arrêt.

En résumé, on peut dire que NM cherche à organiser les habitudes qui se pratiquent déjà afin d'en déduire des solutions pertinentes, en tenant compte évidemment de tous les aspects, surtout celui de la sécurité.

#### **176 - TRENTEMOULT :**

Sud vous demande un meilleur panachage des services et de ne pas mettre ensemble les lignes 51 et 32 : car c'est trop pénible.

**Ce sera étudié lors des prochains habillages de septembre.**

#### **177 - VIDEO :**

Sud vous demande de prêter plus d'attention à l'état de marche des caméras en journée car souvent elles sont en défaut : nous vous demandons de procéder au changement du bus car les agressions ont lieu aussi en journée

**Les caméras vidéo et stockers sont régulièrement vérifiés en maintenance lors des visites Mines (tous les 6 mois) et suite à tout signalement.**

**Nous invitons toute personne constatant ce défaut à remonter l'information auprès du PCC, qui prendra les dispositions appropriées.**

**En faisant un retour sur les feuilles de route des 2 derniers mois, nous avons eu un signalement sur le 428 dont la panne a été occasionnée par l'extinction de l'éclairage intérieur quand le bus rentre en HLP.**

**La nouvelle feuille de route sera de nature à favoriser les échanges pour une meilleure réactivité de chacun.**

#### **178 - LIMITES D'ARRET EN STATION**

Sud vous demande de repeindre les limites d'arrêt sur la ligne 1

**Nous allons faire un point sur les traits !**

#### **180 - RENTREE DE BUS EN JOURNEE**

Sud vous demande de donner du temps pour la rentrée d'un bus au dépôt en cours de journée

**Ce sujet ne relève pas des D.P.**

#### **181 - SORTIES BUS**

Les 6 minutes ne sont pas suffisantes surtout lorsque les bus ne sont pas démarrés et qu'il y a des déviations

Les hauts-le pied sont trop justes et ne permettent pas d'être à l'heure, cela occasionne stress pour le conducteur et risque de conflit avec les usagers

Sud vous demande de remédier à ce problème

**en ce qui concerne les 6 mn, ce sujet ne relève pas des D.P.**

**Les HLP sont régulièrement contrôlés, nous vous demandons de faire remonter plus précisément les éventuelles anomalies.**

#### **182 - PLACES DE PARKING RESERVEES BEAUJOIRE**

Sud vous demande de réserver des places pour les conducteurs à Beaujoire car ils ont de la peine à se garer : ce pourrait être le long du grillage

**Nous n'avons pas autorité pour réserver des places, mais nous avons bien noté votre demande de barrière.**

#### **183 - OBLITERATEURS ORANGES**

Sud vous demande de les changer car ils sont souvent en défaut

**Nous allons les changer. Deux véhicules Alstom ont déjà été modifiés avec des oblitérateurs verts, et nous allons procéder à la modification sur 5 autres véhicules cette année.**

**Les derniers véhicules Alstom seront traités dans le cadre de la mise en place de Libertan, mais nous attendons de connaître plus précisément le type et le fonctionnement des valideurs sans contact.**

#### **184 - LIGNE 92 ARTICULE**

Le nécessaire doit être fait pour que les articulés ne roulent pas toute la journée : c'est une question de développement durable : ce pourrait être fait sur le 92 /3

**Nous n'allons pas organiser ce changement.**

### **186 - TOILETTES :**

Sud vous demande la généralisation des protège-lunettes en papier

**Nous regardons si le nécessaire peut être fait auprès de notre prestataire pour uniformiser l'équipement des WC en protèges lunettes**

### **189 - LIGNE 32 – CARREFOUR Bd Américains / Bd Schuman**

La sortie du couloir de bus vers commerce est toujours aussi problématique. En effet, les véhicules arrêtés à gauche ne laissent pas suffisamment de place au bus et essaient toujours de passer avant le bus au feu vert provoquant des situations dangereuses avec les véhicules arrivant en sens inverse. La CGT vous demande d'étudier la mise en place d'un feu prioritaire en sortie du couloir.

**Nous allons saisir Nantes Métropole de ce problème en associant nos exploitants à cette demande.**

### **190 - REPONDEURS RCS**

La CGT se demande à quoi servent les répondeurs des RCS ? Il arrive régulièrement que des messages laissés sur les répondeurs des RCS ne sont pas pris en comptes.

Pourquoi les téléphones ne sont ils pas équipés d'une petite lumière qui indique un message ? Pourquoi les répondeurs ne sont ils pas écoutés systématiquement après une absence plus ou moins longue du RCS de son poste de travail ?

La seule réponse pour l'instant est " on n'écoute pas forcément les messages " Ou n'est ce pas une facilité pour certain de ne pas s'embêter avec les besoins des conducteurs ?

**Nous allons faire un lien vers la messagerie Mail.**

### **191 - BILAN AUDIT QUALITE**

Les personnes de l'AFAQ-AFNOR, qui ont participé à l'audit qualité, préconisent de porter une attention toute particulière sur :

-les règles d'habilitation et d'autorisation pour l'utilisation et l'intervention sur les équipements dangereux.

- les vérifications périodiques obligatoires (vérification des équipements à risques).

La CGT souhaite en savoir plus sur ces remarques et savoir quelles améliorations seront mises en place pour pallier les manques ?

**Les règles d'habilitation et d'autorisation pour l'utilisation et l'intervention sur les équipements dangereux :**

**Aujourd'hui, dans notre gestion des habilitations pour utilisation et intervention sur des équipements dangereux, l'habilitation, c'est-à-dire la formation, vaut pour autorisation. Les auditeurs nous ont précisé que l'autorisation, pour être valide, devait être formalisée explicitement, accompagnée de la signature du Directeur Général ou son représentant. Désormais, chaque habilitation donnera suite à une liste des agents autorisés à utiliser ce type d'équipements, visée par le Directeur Général ou son représentant.**

**Les vérifications périodiques obligatoires (vérification des équipements à risques) :**

**La vérification des équipements à risque est pilotée par les services méthodes des ateliers centraux et les garages n'ont pas, de façon explicite, un retour sur la validation du contrôle. Nous allons adapter la procédure afin que les garages disposent d'un double du compte-rendu de visite.**

### **192 - LIGNE 39**

A l'arrêt Ouche des Landes sur la ligne 39, en direction de Pirmil, au départ de 20h22, les conducteurs et les conductrices rencontrent des problèmes importants d'incivilité depuis septembre 2010 avec un groupe d'une dizaine d'individus qui s'entraîne au club de football.

En effet, ceux-ci font preuve d'une attitude inacceptable (hurlements, insultes, demandes d'arrêts sans descente du bus...).

La CGT vous demande d'intervenir rapidement en sollicitant les forces de Police; les équipes de prévention dépêchées sur place ayant pu constater l'insolence et l'agressivité de ces personnes.

Les conductrices et les conducteurs n'en peuvent plus!!!!

**Nous avons eu connaissance de ces faits, mais sans référence à une perturbation si importante. Nous allons demander à la Sûreté d'être plus présente, peut-être accompagnée d'une intervention police, si cela s'avérait nécessaire.**

### **193 - TAN AIR**

- Le montant de la caisse des conducteurs Tan Air étant très élevé, ceux-ci ne sont plus rassurés vis-à-vis de la diversité de la clientèle. Lorsque les conducteurs en informent le chef de ligne, sa réponse est la suivante : Si tu n'es pas content, change d'affectation et lâche Tan Air...

- Depuis novembre, 2 clients (1 tempo ancien modèle, 1 ticket périmé) utilisant le bus Tan Air le matin dans le sens Neustrie/Aéroport et le soir dans le sens Aéroport/Neustrie, ont un comportement incorrecte dans le bus (insulte vis-à-vis du conducteur et de la clientèle, pieds sur les sièges, crachas...). Malgré de nombreux signalements, il n'y a eu aucune réaction des responsables.

Est-ce là une réaction normale de la part du responsable de ligne ?

Trouvez-vous normale de laisser les conducteurs (et la clientèle) dans cette situation depuis plus de 3 mois ?

Est-ce que cela correspond à votre façon de gérer le stress au travail ?

**Notre interprétation de la situation est divergente avec celle décrite : nous sommes intervenus (RDL et REX) sur ces sujets. Une réunion spécifique a eu lieu en fin d'année dernière, cela a donné lieu aux décisions suivantes :**

**- Non passage à Neustrie vers Commerce s'il n'y a pas de client pour Neustrie**

**- Equipement des DTT DaSS102 de titre aéroport**

**- Mise en place de casiers individuels dans un local sécurisé**

**- Autorisation de faire de la monnaie au distributeur Aéroport avec remboursement du coût**

**- Equipement à venir de 2 bus avec équipement Rack à bagages.**

**Nous avons noté la difficulté rencontrée spécifiquement avec certains clients, nous allons faire un contrôle ciblé.**

### **194 - TAN INFO QUE SE PASSE-T-IL ?**

Ce TAN INFO, à propos des réclamations reçues à l'UP évoque les problèmes de comportement des conducteurs.

Cet affichage qui ne reprend pas les incivilités, le manque de respect de la part des usagers, des piétons et automobilistes a provoqué beaucoup d'indignation chez tout ceux qui en ont pris connaissance !

Alors, que c'est-il passé ? Quelles conclusions en avez-vous tirée après entretien avec les conducteurs intéressés ? (selon l'affichage, il devait y avoir une enquête !)

Allez-vous enfin prendre en considération le malaise que s'installe depuis quelques temps dans l'entreprise ?

**Ce n'est pas un TAN info ! C'est une info conducteur spécifique à l'UP. L'objectif de cet affichage était de sensibiliser les conducteurs sur une dégradation du critère qualité : attitude conducteur, avec des extraits de réclamations. Cela a permis d'expliciter clairement une dégradation rapide de l'environnement, les personnes concernées par les réclamations ont été vues.**

### **195 - TERMINUS LIGNE 56 MALAKOFF**

Au terminus L56 accès Malakoff en direction du Hangar à Bananes, les conducteurs de la ligne 58 éprouvent des difficultés à effectuer l'arrêt en commun avec la ligne 56. La prise en charge des usagers se fait en dehors de l'arrêt, juste avant le virage !

Avez-vous l'intention de résoudre le problème ?

**Nous n'avons pas de réelle solution à proposer. Ce problème disparaîtra avec la création de la L5 et de la 56 Chrono. Nous transmettons votre souhait de déplacement de l'arrêt.**

### **196 - ESSUIE-MAINS**

Lundi 14 mars, la société ONET a remplacé tout les distributeurs essuie-mains (en tissus), par des distributeurs avec recharge papier à la demande de GUY BRAVET.

Où est le gain économique à ce changement (sachant que l'on a mis dans les ateliers des chiffons pour économiser des rouleaux de papiers) ?

**Ceci est en fait une régularisation. Cette décision d'entreprise a été prise lors de la mise en place des mesures liées à la lutte contre la grippe H1N1.**

### **197 - PRIME DE DIMANCHE**

La CGT vous demande de chiffrer le coût annuel que représenterait le remplacement de la 1/2 prime du dimanche par une prime complète. Sachant que la règle en vigueur date d'un temps lointain et qu'il est parfois nécessaire d'évoluer dans le bon sens.

**Cela doublera le coût.**



### **198 - REUNION COMISSION SURETE**

Aucun AAP, ni ACIC n'a été convié à la réunion organisée le Mercredi 16 Mars à Waldeck Rousseau Alors qu'un CDM Prévention y était invité.

Pourquoi ? Les AAP et les ACIC sont pourtant directement concerné problèmes d'incivilités et d'agression.

**Cette réunion était une réunion de la Commission CHSCT Sûreté, élargie aux conducteurs de nuit. De plus, Monsieur Jean-Philippe ADOBATI (conducteur-AAP et membre du CHSCT) participait à cette réunion.**

### **199 - EFFECTIF PREV**

En service de nuit, Les Agents de contrôles suivent des modes opératoires et des règles d'effectifs minimum autorisés pour réaliser leurs missions.

Pourquoi les mêmes règles ne sont elles pas appliquées en Prévention ?

Voir Agression du Dimanche 13 Mars : 1 Seul équipe en service de nuit 1 CDM + 2 Agents !!!

**Nous avons prévu, lors du dernier CHSCT, de compléter les modes opératoires des interventions AAP. Un groupe sera lancé prochainement au sein du service.**

### **200 - RENOVATION RAMES ALSTHOM**

Pouvez vous confirmer ou infirmer que dans le cadre de la rénovation des rames Alsthom , Les Cabines de conduites ne seraient pas concerné et que le confort de conduite du conducteur passe après celui des usagés ?

**La rénovation des tramways Alstom consiste à prolonger la durée de vie des véhicules sur les parties techniques (disjoncteur, convertisseur statique, amortisseurs, sonorisation, hacheur d'excitation, câblage inter caisse, remettre en état l'intérieur des salles voyageurs) et non sur un changement de design ou encore d'amélioration de confort client.**

**Au dernier CHSCT, nous avons validé la constitution d'un groupe de travail qui définira les améliorations souhaitées et nous donnerons suite aux améliorations réalisables dans l'espace contraint.**

**Nous pouvons aussi vous annoncer dès aujourd'hui que le changement du siège conducteur aura lieu à partir de 2013 ; et suite au remplacement du système de sonorisation du tramway, nous avons pris en compte l'intégration de la radio dans les cabines.**

### **202 - Arrêt Bellevue vers Gare de Chantenay:**

Quand des bus des lignes 23,81 et 59 régulent, celui de la ligne 25 ne peut pas effectuer correctement sa descente de voyageurs. Comptez vous couper les arbustes de chaque coté sur le quai de manière à gagner plusieurs mètres ? La CFTC vous demande d'effectuer un marquage sur le quai pour délimiter le positionnement des bus en régulation.

**Un groupe a réfléchi sur ce sujet (conducteur RDL - REX) et a validé :**

**La 81 rejoint la 91 (côté rue d'aquitaine) et la 59 prend la place de la 81. De plus, des arbustes ont été supprimés pour l'agrandissement des quais et favoriser l'accostage de la L25.**

### **204 - Convocation FCO :**

Malgré les différentes remarques concernant des loupés sur cette formation, on observe toujours des disfonctionnements dans les convocations. Le lundi 14 mars ou la FCO était censée être dispenser à 4 conducteurs, aucune des personnes prévues ne s'est présentée. La cession a pu avoir lieu avec des candidats remplacés au pied levé. La CFTC vous demande un plus grand professionnalisme dans la gestion des convocations.

**Nous sommes désolés, c'est un loupé d'affectation !!**

### **205 - Ligne 70 :**

Est-il normal que la ligne 70 ait des temps de parcours si courts ? Le confort et la sécurité des voyageurs passent ils après l'optimisation des temps de parcours ? Pour info en jours jaunes 25 minutes et en jours bleus 23 minutes pour effectuer un demi tour.

**Les temps de parcours de cette ligne ont été rallongés d'une minute cette année. Ces temps de parcours ont été confirmés par le RDL.**

**206 - Miroir François Mitterrand :**

La CFTC vous demande d'installer un miroir au terminus au niveau de la zone de retournement ceci afin d'avoir une vision préventive sur le fond du tiroir.

**Cela n'est pas prévu !**

**207 - Stationnement des VL à Commerce:**

Pendant les travaux de cet été, la CFTC vous demande s'il est prévu des dispositions pour le stationnement des VL du personnel travaillant sur ce pôle ?

**Non, nous étudions un acheminement pour les extra-matins depuis Dalby.**

**208 - Contrats sureté :**

Des ACIC qui arrivent en fin de contrat souhaitent rester une ou deux années supplémentaires. La CFTC demande que ces agents désirant rester à la sureté au-delà des 5 années puissent le faire ; en ayant un regard particulier sur la dernière année passée au niveau des agressions et des conflits rencontrés.

**Nous souhaitons rester sur la durée de 5 ans.**

**210 - Service prévention:**

Un groupe de travail a planché sur les différents aspects du métier d'agent de prévention. Un document a été transmis à la direction. La CFTC vous demande ce qu'il est advenu de ce document et les dispositions qui en résultent ?

**Ce travail a été réalisé au moment des définitions de fonction. Un groupe va être lancé sur les modes opératoires de la prévention.**

**212 - PAD Vérificateur :**

Lors d'un contrôle sur la ligne 80, une équipe s'est trouvée dans l'impossibilité de rentrer l'arrêt ou ils sont montés ainsi que l'arrêt du contrevenant. En effet le parcours de cette ligne a changé à la rentrée 2010, mais le PAD lui n'a pas été réinitialisé. Après entretien avec la hiérarchie, qui est au courant de ce dysfonctionnement qu'elle a signalé à maintes reprises ; la CFTC se pose la question sur la pertinence des statistiques qui s'en trouvent tronqués du fait de ces manquements. Cela fait maintenant 7 mois que la ligne est en service dans cette configuration, il devient urgent d'y remédier. Pour info pour toutes les modifications des lignes de St Herblain (depuis sept 2010), aucune modification dans les PAD.

**Cela est remonté au service informatique. Les travaux sont prévus semaine 16, et présentation à la Sûreté semaine 17. Cela n'a pas d'incidence sur les chiffres globaux, seulement sur une perte de détail.**

Veillez agréer, Madame, Monsieur le Délégué Syndical, l'expression de nos meilleures salutations.

Sylvie DENIS  
Directeur des Ressources Humaines

**Prochaine réunion : 22 avril 2011**